



Compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 21 avril 2008
--

Sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président.

Membres présents :

Henri EMMANUELLI, Xavier FORTINON, Jean-Louis PEDEUBOY, Bernard SUBSOL, Jean-Jacques CARRAU, Serge GLEYZE, Christian JAVEL, Roselyne LACOUTURE, Jacques LAMOTHE, Claude NERIN, Marie-Pierre SENLECQUE, François SALLIBARTAN.

Membres ayant donné procuration :

Bertrand PUYO à Bernard SUBSOL, Jean-Claude DAULOUEDE à Jean-Jacques CARRAU.

Membres absents excusés :

Anne-Marie DETOUILLO, Jean-Claude DEYRES, Jean-Claude DEGERT, Pierre DUFOURCQ, les représentants des Communautés de communes Maremne Adour Côte Sud, Montfort-en-Chalosse, Communauté d'Agglomération du Grand Dax, le CIAS du Pays Tarusate.

Date de convocation : 14 avril 2008

Rappel de l'ordre du jour

- Election du Président du Syndicat Mixte
- Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte
- Election de la commission d'appel d'offres
- Délégations de signatures
- Personnel ALPI
- Validation du dossier FEDER sur la visioconférence
- Marché négocié – maintenance progiciel de gestion des ressources humaines
- Nouvelle adhésion
- Convention ALPI/Société HLM située à Dax
- Désignation des délégués locaux du CNAS
- Lancement marché fourniture de logiciels informatiques pour les communes et les EPCI
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11/02/2008

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 11 février 2008, disponible en téléchargement sur l'extranet départemental, ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le comité syndical désigne Xavier FORTINON comme secrétaire de séance.

1. ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur LAMOTHE, Maire de Saint-Paul-en-Born, prend la parole pour présenter la première délibération à prendre qui concerne l'élection du Président du Syndicat Mixte ALPI.

Il rappelle que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour.
Il fait appel à candidature, un seul candidat se présente Henri EMMANUELLI.

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

1er tour :

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Abstention : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13

M. Henri EMMANUELLI a obtenu 13 voix.

M. Henri EMMANUELLI, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé Président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

2. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE
--

Le Président procède à l'élection des vice-présidents de l'ALPI. Il rappelle qu'ils sont élus à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour.

Il fait appel à candidature pour les fonctions de premier, second et troisième vice-président de l'ALPI.

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} vice-président : candidature Xavier FORTINON

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Abstention : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13

M. Xavier FORTINON a obtenu 13 voix.

M. Xavier FORTINON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 1^{er} vice-président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

- 2^{ème} vice-président : candidature Pierre DUFOURCQ

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

M. Pierre DUFOURCQ a obtenu 14 voix.

M. Pierre DUFOURCQ, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 2^{ème} vice-président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

- 3^{ème} vice-président : candidature Jean-Jacques CARRAU

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Abstention : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13

M. Jean-Jacques CARRAU a obtenu 13 voix.

M. Jean-Jacques CARRAU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 3^{ème} vice-président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

3. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
--

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de désigner les membres composant la commission d'appel d'offres de l'ALPI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Comité Syndical décide :**

- **De désigner** M. Xavier FORTINON, président de la commission d'appel d'offres,
- **D'élire** en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Monsieur NERIN
- Monsieur PEDEUBOY

- Madame LACOUTURE
- Monsieur SALLIBARTAN
- Monsieur DUFOURCQ

- **D'élire** en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Madame SENLECQUE
- Monsieur GLEYZE
- Monsieur CARRAU
- Monsieur LAMOTHE
- Monsieur SUBSOL

4. DELEGATIONS DE SIGNATURES

Le Comité Syndical prend acte des arrêtés de délégations de signatures suivants :

- Arrêté de délégation de signature de M. Henri EMMANUELLI, Président, à M. Xavier FORTINON, 1^{er} Vice-président.
- Arrêté de délégation de signature de M. Henri EMMANULLI, Président, à M. Renaud LAGRAVE, Directeur de l'ALPI.

5. PERSONNEL ALPI

- *Création d'un nouveau service*

Le Président expose au comité syndical la création d'un nouveau service au sein de l'ALPI : « e-administration ».

Dans le cadre de cette création, un agent, actuellement technicien en contrat à durée indéterminée, deviendrait responsable de ce service tout en gardant ses fonctions actuelles de développeur.

Compte-tenu de l'accroissement de ses responsabilités, le Président propose de revaloriser sa rémunération, et de fixer celle-ci à l'indice brut 450.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical décide** :

- **De prendre acte** de la création d'un nouveau service « e-administration ».
- **De fixer** la rémunération du technicien qui assurera la responsabilité de ce service à l'indice brut 450.

La présente délibération prendra effet à compter du 01 avril 2008.

- *Taux de promotion au titre de l'avancement de grade d'un agent*
- *Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe*

Le Président informe l'assemblée des nouvelles dispositions applicables en matière d'avancement de grade.

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

L'ALPI doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir. Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, le Président propose de définir les ratios d'avancement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Comité Syndical décide :**

- **De fixer**, au titre de l'année 2008, les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :
 - en catégorie C : 100 %
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Le Président explique qu'un seul agent de la filière technique bénéficie de l'avancement de grade au titre de l'année 2008. Actuellement en poste sur un grade de 1^{ère} classe, l'agent va accéder au poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Comité Syndical décide :**

- **De créer** un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

6. VALIDATION DU DOSSIER FEDER SUR LA VISIOCONFERENCE

Le Président informe l'assemblée que le comité syndical avait validé le projet concernant l'équipement en visioconférence des Ateliers Multiservices Informatiques (19 dans le département des Landes).

Fin février, l'ALPI a présenté le projet à la Préfecture de Région et au Conseil Régional d'Aquitaine pour obtenir les financements nécessaires. Il a été demandé, au terme de cette présentation et de l'intérêt porté au projet, d'insister plus particulièrement sur la partie communication. Il en découle ainsi un budget plus important.

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur les nouveaux montants des investissements et des participations. Ces dernières ont été accordées par le FEDER, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Landes pour les montants ci-dessous :

	Montant de la participation en euros	Taux
Conseil Régional Aquitaine	70 000,00	17,82%
Conseil Général des Landes	50 000,00	12,73%
FEDER	196 300,00	49,98%
ALPI	76 451,28	19,47%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical décide :**

- **D'approuver** les nouveaux montants des investissements nécessaires à la mise en place du réseau de la visioconférence.
- **De prendre acte** des montants des subventions accordées.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

7. MARCHÉ NEGOCIÉ – MAINTENANCE LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2004, l'ALPI a signé un marché en appel d'offres ouvert avec la société AFI pour la distribution de licences d'utilisation d'un logiciel de gestion des ressources humaines. Le marché arrive à terme en juillet 2008.

Cependant, afin d'assurer les adaptations réglementaires, la prise en considération des évolutions technologiques, la formation, l'acquisition de nouvelles licences, un marché de maintenance doit être souscrit pour la continuité du service.

Le nouveau marché de maintenance sera passé selon la procédure de marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour les motifs suivants :

- ce nouveau marché reste dans la continuité du précédent marché,
- la société AFI est propriétaire exclusif des droits patrimoniaux de ces produits,
- seule la société AFI a la compétence technique pour assurer la maintenance de ce logiciel dont elle est l'éditrice.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an et s'élève à :

12 600,91 euros TTC du 01/07/2008 au 31/12/2008

18 000,00 euros TTC du 01/01/2009 au 31/07/2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Comité Syndical décide :**

- **D'autoriser** le Président à signer le marché négocié de maintenance du logiciel de gestion des ressources humaines avec la société AFI pour un montant de 30 600.91 euros TTC (25 586.30 euros HT)

8. NOUVELLES ADHESIONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Comité Syndical décide :**

- **D'approuver** les nouvelles adhésions suivantes :

CIAS St-Aubin/Mugron/Sort-en-Chalosse

CIAS MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse

8. CONVENTION ALPI/SOCIÉTÉ HLM SITUÉE À DAX

La société HLM à Dax a fait appel à l'ALPI pour utiliser la plate-forme de dématérialisation des marchés publics et faire bénéficier ses salariés d'une formation.

Le montant de la prestation s'élève à 535.50 euros pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical décide :**

- **d'approuver** la convention de prestations de service

9. DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS

Le Président informe l'assemblée que suite aux renouvellements des conseillers municipaux, il convient de procéder à la désignation des deux délégués au Comité National d'Action Sociale pour une durée de 6 ans.

Le Président fait appel à candidature pour le délégué représentant des élus.

Candidature : Xavier FORTINON

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

M. Xavier FORTINON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé délégué CNAS représentant des élus.

Ensuite, le Président propose, pour le délégué représentant les agents, la candidature de Mlle Catherine MIREMONT.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Mlle Catherine MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé déléguée CNAS représentant des agents de l'ALPI.

10. LANCEMENT MARCHE « FOURNITURE DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LES COLLECTIVITES ADHERENTES »

Le Président informe l'assemblée que le marché signé en 2003 avec la société JVS MAIRISTEM portant sur les logiciels « élection, état-civil et facturation simple » arrive à échéance en octobre 2008.

Une consultation sera lancée pour l'acquisition de nouveaux logiciels pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres ouvert sera lancée.

Les principales fonctionnalités des marchés sont :

- pour le lot 1 : la gestion des listes électorales politiques, l'organisation des scrutins, inscriptions, radiations...
- pour le lot 2 : la gestion des registres, la gestion des actes de naissances et de décès, la gestion des actes de mariages, les jugements supplétifs...
- pour le lot 3 : facturation multi-services, gestion des prélèvements...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical décide :**

- **D'approuver** la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offre ouvert pour la fourniture de logiciels informatiques pour les communes et les EPCI.
- **De diviser** cet appel d'offres en trois lots distincts portant sur :
 - les élections et la gestion des résultats des élections,
 - la gestion des actes de l'état civil et d'édition des tables annuelles et décennales,
 - la gestion de facturations simples.
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires.

11. QUESTIONS DIVERSES

Le Président porte à la connaissance des membres du comité syndical des différents marchés passés en procédure adaptée :

- « Abonnements et communications mobiles » : titulaire ORANGE FRANCE, 1 avenue Nelson Mandela, 94745 ARCUEIL
- « Fourniture d'un logiciel de facturation d'eau » : titulaire JVS ADIX, Espace Raymond Aron, 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE
- « Migration, hébergement, formation landespublic.org » : titulaire INOVAGORA, 16 rue Martel, 60200 COMPIEGNE
- « Fourniture de pièces, périphériques et petits matériels informatiques » : titulaire ACIP, 1452 avenue du Maréchal Juin, 40000 MONT-DE-MARSAN.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 17h00

Le Président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI

Henri EMMANUELLI